



INFO SOLDE



DÉCEMBRE 2017

Pour toute question sur votre solde,
contactez la cellule solde assistance :
Par téléphone : **0800 00 69 50**
Par mail : solde.assistance.fct@intradef.gouv.fr

1^{er} janvier 2018 : CSG et indemnité compensatrice

Au 1^{er} janvier 2018, la contribution sociale généralisée (CSG) sera augmentée de 1,7%. En contrepartie :

- la contribution exceptionnelle de solidarité (CES), dont le taux est de 1%, sera supprimée en janvier 2018 ;
- les agents publics, civils ou militaires, bénéficieront d'une indemnité compensatrice individuelle qui, pour des raisons techniques, sera mise en paiement pour les militaires soldés par Louvois **à partir de la solde de mai avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018.**

INFOS IMPORTANTES

Anomalie dans le précompte de la mutuelle

La mutuelle UNEO a transmis, comme pour la solde de novembre, des montants de cotisations erronés générant des trop-prélevés. Elle procède à un virement de régularisation directement sur le compte bancaire des adhérents concernés et les en informe individuellement.

Fin du précompte de la mutuelle

Le prélèvement mensuel des cotisations de la mutuelle UNEO sur la solde sera remplacé par un prélèvement bancaire à compter du 1^{er} juillet 2018. Pour anticiper ce changement, le site Internet de l'UNEO permet dès à présent d'opter pour le prélèvement bancaire en téléchargeant le formulaire SEPA : www.groupe-uneo.fr

«Retrouvez chaque mois toutes les informations
relatives à votre solde»

Impôts 2017 : comment bien préparer votre déclaration de revenus ?

Le récapitulatif des revenus que vous avez perçus en 2017 (modèle 2470) sera joint à votre BMS de février 2018. **Seul ce document fait foi pour votre déclaration de revenus au titre de l'année 2017.** Les montants inscrits correspondent à ceux communiqués à l'administration fiscale et reportés sur votre déclaration d'impôts pré remplie.

Vous ne devez pas modifier cette déclaration pré remplie. En effet, le montant qui y est inscrit diffère de celui reporté sur votre BMS de décembre qui n'indique que le montant cumulé des revenus perçus au titre de l'année 2017 sans prendre en compte leurs correctifs (paiement complémentaire en cours de mois, remboursement par chèque de trop-versé, etc.).

Vous changez de situation familiale ou professionnelle ?

Votre déclaration individuelle de situation administrative (DISA) vous est adressée avec votre bulletin mensuel de solde de décembre 2017. Ce document permet de vérifier votre situation personnelle et les droits à solde qui en découlent.

Vous devez vérifier les informations mentionnées sur votre DISA et les actualiser directement sur le document. La DISA est à retourner dans les meilleurs délais à votre RH de proximité accompagnée d'éventuelles pièces justificatives.

Où trouver l'information ?

Pour toute question relative à votre solde, vous pouvez vous adresser à tout moment à :

1. Votre correspondant RH de proximité
2. La cellule solde assistance - numéro vert : **0800 00 69 50**
3. La boîte mail de la cellule solde assistance : **solde.assistance.fct@intradef.gouv.fr**

INTRADEF

SGA Connect > portail-sga.intradef.gouv.fr/sites/info-rh/les-essentiels/ma-solde
DRHAT > portail-drhat.intradef.gouv.fr/DRHAT/solde-et-pension/actualites/l-actualite-solde
Marine > portail-rh-marine.intradef.gouv.fr/index.php/solde-indemnite
Air > portail-drhaa.intradef.gouv.fr/index.php/remuneration-et-indemnisation

INTERNET

www.defense.gouv.fr/familles/votre-espace/votre-solde

INFO SOLDE

SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTERE DE LA DEFENSE
SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES

ARMÉE DE TERRE
ARMÉE DE L'AIR
MARINE NATIONALE
SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES